



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la culture
Archives de l'Etat du Valais

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Kultur
Staatsarchiv Wallis



archives de l'état du valais
staatsarchiv wallis

Rapport sur la surveillance des archives communales

Année 2024

Archives de l'Etat du Valais

Sion, le 26 mars 2025



| | |
|-------------------|--|
| Classement | 30.01.01.03 |
| Auteurs | Fabienne Lutz-Studer, archiviste cantonale ; Philippe Oggier, archiviste-records manager ; Florian Vionnet, archiviste-records manager |
| Validé le | 26 mars 2025 |

Ce rapport est rédigé dans le cadre de la politique des Archives de l'Etat du Valais (AEV) vis-à-vis des communes municipales et bourgeoises adoptée en janvier 2015, qui prévoit que les Archives de l'Etat du Valais rédigent et publient un rapport annuel sur la surveillance des archives communales.

Ce rapport est approuvé par le Département de tutelle des Archives de l'Etat du Valais et communiqué aux administrations communales du canton. La version électronique peut également être téléchargée à l'adresse www.vs.ch/aev.

1. Conseil et visites

En 2024, les contacts avec les communes ont concerné 26 administrations municipales, dont 6 ont fait l'objet d'une visite ou séance sur place. Chaque visite a donné lieu à la rédaction d'un rapport contenant un état des lieux ainsi que des recommandations. Voici la liste des communes conseillées pour l'année 2024 :

- Commune d'Ayent
- Commune de Bovernier
- Commune de Chippis
- Commune de Crans-Montana (visite le 15.06.2024)
- Commune de Dorénavaz
- Commune d'Eisten
- Commune d'Hérémece
- Commune d'Isérables
- Commune de Lens (visite le 25.09.2024)
- Commune de Martigny (visite le 28.10.2024)
- Commune de Monthey
- Commune d'Orsières
- Commune de Rarogne
- Commune de Riederalp
- Commune de Saint-Léonard (visite le 29.05.2024 et séance le 28.05.2024)
- Commune de Sankt Niklaus
- Commune de Saxon
- Commune de Sembrancher
- Commune de Sierre
- Commune de Sion (séance le 28.05.2024 et visite le 11.09.2024)
- Commune de Staldenried
- Commune de Troistorrens
- Commune de Val de Bagnes (visite le 15.04.2023)
- Commune de Vex
- Commune de Viège
- Commune de Vionnaz

Lors de ces visites et d'échanges téléphoniques ou par courrier électronique, des conseils ont pu être transmis aux communes sur différents thèmes relatifs à la gestion des documents et des archives sous forme papier ou électronique.

Locaux et conditions de conservation

Les visites sur place sont toujours l'occasion de vérifier et rappeler les normes et bonnes pratiques relatives à la conservation des archives. Comme chaque année, les points d'amélioration relevés sont généralement liés à l'entretien des locaux (nettoyage), ainsi qu'à la surveillance du climat (appareils de mesure et relevé régulier de la température et de l'humidité).

Gestion et archivage électronique des documents

Dans le domaine de la gestion et l'archivage des documents électroniques, au-delà des questions ponctuelles, les AEV sont toujours impliquées dans des projets visant à mettre en œuvre des outils de gestion électronique des documents menés au sein de certaines administrations communales. Ces travaux permettent d'avancer de manière concrète sur les questions et exigences techniques propres à ce domaine.

Le contexte général, avec la mise en œuvre de nouvelles bases légales (notamment la future loi sur les services numériques, LSNA), rend parfois compliquée la compréhension du cadre juridique et technique lié à ce domaine. Ainsi, en 2024, les AEV ont été confrontées à des demandes récurrentes de communes concernant l'archivage électronique et leurs prestations dans ce domaine ; des questions qui ont été discutées lors d'une rencontre avec les membres du comité technique « eGOV » de l'Antenne Région Valais Romand

Une révision du *Guide de gestion des documents et des archives* est également planifiée en 2026 afin de y intégrer, notamment, les changements liés aux nouvelles bases légales.

Gestion des situations d'urgence

L'année 2024 a malheureusement été marquée par les importantes crues du Rhône. Si aucun dégât n'a été rapporté à ce jour pour des archives communales ou bourgeoises, il n'est pas exclu qu'un tel phénomène provoque des dégâts dans des locaux d'archives, y compris à moyen terme, du fait de la dégradation des conditions climatiques consécutives à un tel événement.

Il est par ailleurs important, lors d'une intervention d'urgence, de bien évaluer les opérations avant d'engager des moyens. Des entreprises et prestataires spécialisés peuvent intervenir pour assurer ces opérations, mais la responsabilité de définir les moyens à engager ainsi que les priorités en matière de sauvetage incombe toujours à l'autorité concernée. En découle la nécessité de disposer d'inventaires et de plans préalablement établis pour faire face à ce genre de situation.

Il est essentiel d'anticiper au maximum les risques et de les réduire par des mesures d'aménagement et d'entretien adaptées. Bien qu'elles souhaitent pouvoir le faire dans un avenir proche, les AEV ne proposent pas encore aujourd'hui de plan d'urgence type pour les archives qui puisse être mis à la disposition des communes municipales ou bourgeoises. Elles mettent toutefois à disposition des recommandations sur l'aménagement et l'entretien des locaux, ainsi que sur l'évaluation des risques, dans [le chapitre 8](#) du *Guide de gestion des documents et des archives*.

Parmi les outils proposés, [la checklist de conservation](#) est destinée à réaliser une autoévaluation objective des conditions de conservation d'un local d'archives. Il est toujours possible de transmettre cette checklist une fois remplie aux AEV afin d'obtenir un retour sur ces éléments. Des visites sur place à peuvent également être planifiées sur demande.

Elections et changement de législature

2024 a aussi été marquée par les élections communales et le renouvellement d'un certain nombre d'autorités. Cette période de changement de législature est l'occasion de rappeler quelques principes afin de garantir la sécurité et l'accessibilité des dossiers traités notamment par les conseillères et conseillers communaux ou bourgeoisiaux, lors des périodes de transition :

- les documents sont toujours rattachés à des dossiers ;
- ils sont classés selon la même structure qui existe au sein de l'administration communale ;

- il convient de veiller à la sécurité des documents, en particulier à la protection des données personnelles et sensibles, en sécurisant les accès aux documents papier ou électroniques ;
- les documents doivent être éliminés à l'échéance de la durée d'utilité légale ou administrative selon les procédures définies pour l'administration communale et leur élimination documentée ;
- les documents à conserver doivent toujours être intégrés aux dossiers de la commune, puis, le cas échéant, versés aux Archives communales et non pas conservés à domicile ;
- dans tous les cas, tous les documents et dossiers liés à la fonction d'une personne auprès d'une commune doivent être transmis à cette dernière au terme du mandat de cette personne.

2. Formation

En 2024, les AEV ont élaboré et proposé une formation entièrement nouvelle aux communes valaisannes intitulée *Accessibilité et mise en valeur des archives communales / Zugang und Vermittlung des Gemeindearchivs*.

L'objectif était d'aborder la question de la communication et de la mise en valeur des archives, peu traitée jusqu'ici dans l'offre de formation des AEV. Les questions juridiques liées à l'accès aux archives ainsi qu'à la communication des documents officiels y ont notamment été présentées de manière théorique et pratique grâce à l'intervention du [Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence](#) (PCPDT) et de son personnel.

Lors des échanges avec les communes ainsi que dans la pratique quotidienne des AEV, les questions juridiques liées à la communication des archives et à l'accès aux documents officiels se posent en effet de plus en plus souvent. Pour cette raison une part importante de la formation a été dédiée à ce sujet.

Dans le domaine de la mise en valeur des archives, l'objectif était avant tout de présenter les possibilités existantes et de montrer des exemples de projets parfois innovants qui peuvent être réalisés à partir des documents et éléments conservés dans les archives d'une commune ou de l'Etat du Valais.

Le programme d'un cours était structuré comme suit :

1. Description des archives
2. Accès aux archives - prescriptions légales (intervention du Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence)
3. Accès aux archives - cas particuliers et modalités pratiques
4. Mise en valeur des archives

Trois cours ont été proposés, deux en français à Martigny et à Sion, et un en allemand à Brigue. Chaque cours avait un nombre de place limité pour 15 à 20 participants au maximum. Les cours ont eu lieu aux dates suivantes :

| Date | Lieu | Nombre de participants-es | Intervenants |
|-------------|-------------|----------------------------------|---|
| 04.10.2024 | Brigue | 13 | Philippe Oggier Julien Glassey (PCPDT) |
| 18.10.2024 | Sion | 13 | Florian Vionnet Lauris Loat (PCPDT) |
| 25.10.2024 | Martigny | 11 | Florian Vionnet Julien Glassey (PCPDT) |

En tout, 37 personnes ont participé aux cours. En termes de provenance, étaient représentées par ces personnes :

- 23 communes municipales ;
- 3 communes bourgeoises ;
- 2 associations et 1 prestataire privé.

L'analyse des évaluations remplies par les participants à la fin des cours montre que cette formation a été bien jugée et a répondu à leurs attentes. L'intervention du Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence et de son équipe, les exercices pratiques et les discussions sur le sujet ont particulièrement été appréciés.

3. Dépôts d'archives communales aux Archives de l'Etat du Valais

En 2024 les Archives de l'Etat du Valais ont enregistré les dépôts des archives des communes suivantes :

- Commune de Rarogne, 6 mètres linéaires (ml), archives anciennes de la commune de Rarogne (1532-1977), 2023/76¹.
- Commune de Vionnaz, 4.20 ml, registres (1855-2001), 2024/29.
- Commune de Bovernier, 11.15 ml, supplément aux archives de la commune de Bovernier (1848-1993), 2024/36.
- Commune de Saint-Léonard, 13.95 ml, supplément aux archives de la commune de Saint-Léonard (1854-2012), 2024/47.

De même, les inventaires des communes valaisannes suivantes ont été retravaillés et publiés sur la base de données des inventaires en ligne scopeArchiv :

- Commune de Vionnaz, 2024/29 (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=1076>)
- Bourgeoisie de Sion (ABS), fonds principal Tir.29-32 (<https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=1068>)

Fabienne Lutz-Studer
Archiviste cantonale

Approuvé

Sion, le 26 mars 2024

par

Alain Dubois
Chef du Service de la culture

Sion, le 26 mars 2024

par

Mathias Reynard
Chef du Département de la santé,
des affaires sociales et de la culture

¹ Ce dépôt de la commune de Rarogne a été enregistré en 2023, mais les documents sont effectivement entrés aux AEV le 02.10.2024.